

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 20 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

Présents :

Mesdames Eliane DUTHEL, Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralie LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN, Jeannick PITICCO.

Messieurs Paul CLAVIER, Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON, Frédéric WAGON.

Absent (e-s) : Michel CHALANSONNET, (Pouvoir à V.GIROD), Joël MILLION-ROUSSEAU (Pouvoir à L. PERRAUD), Lionel COMPASSI.

Secrétaire de séance : Coralie LÉGAUT est désignée et accepte cette fonction.

Date de la convocation : 14/09/2022

Date d'affichage : 14/09/2022

Ordre du jour :

- 1- Validation du PV du conseil du 23 août
- 2- Annulation de la délibération 31-2022 de création d'une régie de recettes
- 3- Suppression de 2 postes d'adjoint technique suivie de la création d'un poste d'adjoint technique
- 4- Désignation d'un référent ADMR
- 5- Point sur les commissions communales
- 6- Point sur les commissions de la CCY
- 7- Affaires diverses

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

1 / Validation du PV du conseil du 23 août

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 août 2022 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après relecture, il manque un (e) sur la page 4 dans la délibération 034-2022 pleine terre.

Les rectifications apportées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

2 / Délibération n° 035 – 2022 ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 31-2022

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite de la délibération du dernier Conseil concernant la création d'une régie de recette, le trésorier payeur a rappelé qu'il était nécessaire au préalable d'obtenir son accord.

Compte tenu du transfert de la trésorerie de Yenne vers Pont de Beauvoisin, et de la tendance actuelle à inciter les mairies à supprimer les régies de recettes, le trésorier de Yenne a émis un avis défavorable.

Il est donc nécessaire d'annuler la délibération n° 31-2022.

Concernant le tarif des copies et impressions fixé dans cette délibération, il convient de décider le maintien ou l'annulation de cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- annule la délibération n°31-2022 relative à la création d'une régie et la mise en place de facturation de copies.

3 / Délibération n° 036 – 2022 SUPPRESSION DE 2 EMPLOIS D'ADJOINT TECHNIQUE SUIVI DE LA CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 26H30 ANNUALISÉES

Madame le Maire informe l'Assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu qu'un agent, dont le contrat de 5h arrivait à terme le 31 août 2022, n'a pas souhaité le renouveler et que ses horaires de travail sont compatibles avec ceux d'un autre agent intéressé, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'Assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires au restaurant scolaire.

La suppression de l'emploi d'adjoint technique temps non complet 19h hebdomadaire relatif à la gestion de la salle polyvalente et aide au restaurant scolaire.

ET

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 26 h 30 mn hebdomadaires annualisées relevant de la catégorie C au service entretien et gestion de la salle polyvalente et entretien école/cantine à compter du 1er novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 30 août 2022,

DECIDE :

.D'adopter la proposition du Maire

.De modifier comme suit le tableau des emplois :

Catégorie		Date délibération Création	Pourvu	Titulaire préciser TC ou TNC	
	Filière administrative				
B	Rédacteur 20h	11/09/2020	O		
B	Rédacteur, rédacteur principal de 1 ^{ère} ou 2 ^e classe	25/01/2022	N	TC	
C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} ou 2 ^e classe				
C	Adjoint administratif	05/04/2022	O	TC	

C	Adjoint administratif 17h30	17/12/2019	N	
	Total filière administrative	4	2	1
	<i>Filière technique</i>			
C	Adjoint technique principal 1 ^{er} cl	29/07/2016	O	TC
C	Adjoint technique 30.70h annualisées	9/10/2019	O	TNC
C	Adjoint technique 34h annualisées	27/07/2018	O	TNC
C	Adjoint technique 26h30 annualisées	20/09/22	O	TNC
C	Adjoint technique 3h (ménage mairie -biblio – salle associations)	13/07/2021	O	
	Total filière technique	5	5	4
	<i>Filière sociale</i>			
C	Atsem 33.39 h	09/10/2019	O	TNC
C	Atsem 34h annualisées (soit 40h hebdo + ménage vacances)	13/07/2021	O	TNC
	Total filière sociale	2	2	2
	TOTAL GENERAL	11	9	7

.D'inscrire au budget les crédits correspondants

4 / Désignation d'un référent ADMR

Lors du précédent conseil, Monsieur Frédéric WAGON avait indiqué prendre contact avec une personne de son entourage, susceptible d'être intéressée. Après discussion, il s'avère que la personne n'a pas souhaité intégrer l'ADMR.

Madame Eliane DUTHEL demande un complément d'information quant aux tâches à réaliser. Il s'agirait d'assister au conseil d'administration une fois par mois et apporter une aide ponctuelle aux tâches administratives. Elle indique être intéressée mais craint d'être surchargée et devrait quitter une commission communale. Elle prendra contact avec l'ADMR pour estimer la durée nécessaire.

5 / Point sur les commissions communales

✓ SCOLAIRE

Madame Coralie LÉGAUT fait le bilan de la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée. Les Amis de l'école ont proposé le petit déjeuner aux parents d'élèves et aux enseignantes. Nathalie Quinones, du Café des Familles, était également présente pour présenter le projet.

Effectifs des classes pour la rentrée 2022-2023 :

PS/MS/GS : 25	PS/MS/GS : 26
CP/CE1/CE2 : 22	CE2/CM1/CM2 : 21
Soit 94 élèves	

L'inspecteur de l'Éducation Nationale est venu le jour de la rentrée pour compter les enfants de Saint Paul sur Yenne. Une demande d'ouverture de classe à Saint Paul Sur Yenne avait été faite au mois de juin par les élues et a été accordé.

Madame Virginie GIROD et Madame Coralie LÉGAUT ont rencontré l'équipe enseignante de l'école le 9 septembre pour échanger sur les effectifs de l'école. Une rencontre entre les commissions scolaires des deux communes est prévue début octobre pour évoquer les perspectives d'évolution des deux écoles pour les années à venir.

Un courrier d'information d'augmentation du tarif de la cantine a été transmis aux familles dans le cahier de liaison.

Madame Éliane DUTHEL a fait le point avec l'agent référent pour les différentes commandes de matériel pour la rentrée. Le suivi sera effectué tout au long de l'année.

Monsieur Frédéric WAGON précise que le 11 octobre, un exercice intrusion est prévu à 10H15 à l'école en présence de l'Adjudant DUBUS.

Personnel : Madame Coralia LÉGAUT informe qu'une commission du personnel a eu lieu le 26 août en vue de la rencontre du 31 août avec le personnel de l'école. Cette réunion avec les agents avait pour but de faire le point sur la rentrée et différents points en ressources humaines.

✓ VOIRIE – TRAVAUX

Monsieur Laurent PERRAUD présente :

- L'avant-projet sommaire de l'aménagement du cheminement partagé entre l'école et les lacs.
- L'avant-projet sommaire de l'aménagement de la place du sénateur Mollard à partir du rond-point des 4 chemins.

Une réunion est prévue avec les élus intéressés et les services du Département, en présence du maître d'œuvre afin d'étudier la sécurisation et l'aménagement des accès des voies communales, la RD 1504 étant une voie à grande circulation (12500 véhicules/jour).

Pour information (sera indiqué dans le flash) la route départementale 991B reliant la Chautagne à Aix-Les-Bains, le long du lac du Bourget va être fermée durant plusieurs semaines (du 1er octobre jusqu'à janvier 2023) et le flux routier va être dévié par Yenne et le tunnel du Chat, donc St Jean de Chevelu.

✓ URBANISME

Monsieur Frédéric VERRON rappelle que la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée a lieu les jours d'ouverture de la mairie et jusqu'au 8 octobre. Il est également consultable sur le site internet de la mairie.

Concernant les OAP : La Savoissienne avance sur le projet de la Perrotière.

La prochaine commission urbanisme aura lieu mercredi 12 octobre.

Atelier du Climat : Monsieur Paul CLAVIER a assisté à différents ateliers. Les prochains ateliers sont prévus le 5 octobre à Yenne de 14h à 17h et le 9 novembre à Saint-Jean-De Chevelu de 14h à 17h (inscription recommandée).

✓ COMMUNICATION

Madame Peggy MARTIN indique qu'un reportage est en cours sur les vendanges à Monthoux.

Le flash info sera réalisé d'ici la fin de la semaine pour une distribution la semaine prochaine.

✓ ASSOCIATIONS

Madame Jeannick PITICCO fait le point sur la réunion avec les associations le 8 septembre. Trois associations absentes lors de la rencontre à savoir le Chat Dansant, les Aînés de la dent du chat et l'ACCA de Saint Jean De Chevelu (Association Communale de Chasse Agréée).

Une présentation des différents documents modifiés (règlement de la salle des fêtes – conventions – liste du matériel associatif).

Il est proposé d'organiser une manifestation en collaboration avec les associations et la commune.

La date du 24 juin 2023 correspond à la fête de la Saint Jean et à la fin de l'année scolaire. L'idée serait de relancer une fête du village conviviale.

Toutes les personnes présentes ont approuvé cette proposition.

Informations données par les associations présentes :

La Défense du chat : Les journées européennes du patrimoine 17-18 septembre aux châteaux de Champrovent et de la Forêt.

Esprit Fitness : 1 cours de sport le mercredi à 19h30

Ancolie : Marché de Noël le 10/12/2022 et le Marché aux plantes au Camping au printemps (date non définie)

Les Amis de l'École : Brioches le vendredi 26 Mai 2023. Ensuite, plusieurs idées qui restent à définir avec l'équipe enseignante : patinoire, théâtre, loto, carnaval, fête de l'école.

Le Farou : Trail nocturne le Samedi 29 Octobre 2022. Une conférence avec Philibert de la Forest Divonne le 12 novembre 2022. Les 2 trails 2023, au printemps au camping, et à l'automne à la salle des fêtes.

En prévision, organisation d'une balade avec Monsieur Marc FELIX (la défense du chat), et un spectacle avec la troupe : «GERMAINE EN BATEAU».

Le Yoga : 3 cours par semaine, le mardi, mercredi et jeudi.

Arts en chœur : Les journées européennes du patrimoine 17-18 Septembre, concert le 25 Septembre avec « Les voix d'Hautecombe » et la traditionnelle balade jusqu'à Monthoux.

Les Descendants de Benoit MILLION-ROUSSEAU : AG en mars ou avril 2023, Les cousinades le 10 et 11 juin 2023 avec l'intervention de Monsieur CLOCHER.

Matinée nettoyage citoyen samedi 10 septembre avec l'association de pêcheurs, 6 conseillers et 5 habitants. Très sympathique et conviviale.

Réflexion à avoir pour toucher plus de monde, via les associations, l'école, appel dans le flash info. ou autre...

✓ CIMETIÈRE

Madame Catherine MARTHOUD informe qu'une procédure de reprise va être lancée pour les concessions perpétuelles et celles de 15 ans non entretenues

6 / Point sur les commissions CCY

- SMAPS

Madame et Monsieur PITICCO Jannick et Bruno participent à des réunions sur les sentiers le mercredi 28 septembre et le mercredi 30 novembre.

- TEPOS – Territoires à Energies Positives

Les Ateliers Climat 06 76 58 24 09 [ateliers.climat\[al\]avant-pays-savoyard.com](http://ateliers.climat[al]avant-pays-savoyard.com)

Monsieur Paul CLAVIER rappelle les ateliers climats. Trois types d'ateliers sont proposés :

- **La Fresque du Climat** : pour comprendre et échanger enfin sur les changements climatiques et imaginer la vie future des habitants de l'Avant Pays Savoyard.
- **Il est temps** Pour comprendre son impact et échanger sur les actions possibles à notre échelle
- **Agir & diffuser** Pour se former à l'animation, diffuser autour de soi et passer à l'action

Il est judicieux d'avoir suivi le 1^{er} atelier pour suivre le 2^{ème}.

Possibilité de participer au 1^{er} atelier à Yenne le 5 octobre ou à Jongieux le 27 octobre.

L'atelier 2 aura lieu à St Jean de Chevelu le 9 novembre.

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur Frédéric VERRON indique que les rapports sur les services publics (eau potable - spandc et déchets) ont été présentés et approuvés lors du Conseil Communautaire de lundi dernier. Ils seront expliqués au prochain conseil municipal.

Les relevés de décisions des conseils communautaires sont affichés en mairie et transmis aux conseillers pour information.

La prochaine commission Petite Enfance est prévue le 13 octobre (Madame Virginie GIROD).

La conférence des Maires est prévue le 19 octobre – la réforme de la Taxe d'Aménagement sera présentée par les services d'AGATE (Département).

La commission périscolaire aura lieu courant novembre (Madame Eliane DUTHEL).

- CIAS

Madame Coralia LÉGAUT a participé au Conseil d'Administration du CIAS en juillet. La dotation annuelle de l'ARS pour le SSIAD (Service de soins infirmier à domicile) a déjà quasiment été épuisée. La dotation est affectée en fonction du nombre de bénéficiaires et non en fonction de la pathologie. Le Conseil d'Administration propose d'interpeller le député quant à cette problématique.

Les nouveaux locaux du CIAS se situent à proximité de l'EPHAD. Ils sont bien aménagés. Le seul bémol est la distance avec les assistantes sociales qui sont restées au pôle social du Kiosque.

- TRANSPORTS SCOLAIRES

Mesdames Coralia LÉGAUT et Peggy MARTIN ont assisté à une réunion avec les élus du canton, les transporteurs et les services de la Région. Pour information, il y a 11 circuits sur le canton ; 52 jeunes chevelans sont concernés.

- COVOITURAGE

Madame Catherine MARTHOUD a suivi une réunion en visio-conférence avec le SMAPS au sujet du projet covoiturage. Présentation de 2 systèmes : une application sur le téléphone et des poteaux signalétiques (tels qu'existants sur le secteur du Grand Chambéry).

7 / Affaires diverses

- Lors du précédent conseil, Monsieur Michel CHALANSONNET a demandé des informations pour des éventuelles coupes affouagères, l'ONF a été sollicité. Pas de réponse à ce jour.

- Le 1er septembre l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) a organisé une AG extraordinaire suite à la démission du bureau. Madame le Maire et une adjointe étaient présentes. Un nouveau président est élu. Réunion agitée.

- Coût de l'électricité : Le SDES a relancé le marché de fournitures. L'augmentation d'environ 2% en août et environ 6 % pour l'année prochaine.

- La Taxe d'Aménagement (TAM) : actuellement le taux est de 3% pour la Commune et 2,5 % pour le Département. A partir du 1er janvier 2023, la TAM doit être partagée avec la Communauté de Communes en fonction des charges d'investissement. Il est possible d'augmenter le taux de la taxe, sur l'ensemble de la commune ou par secteur, mais le délai est au 1er octobre pour délibérer. Concernant la part reversée, la délibération doit être prise, en lien avec la CCY, avant le 31 décembre.

Le Maire va questionner la CCY pour savoir si les adjoints peuvent assister à l'explication donnée par AGATE lors de la conférence des Maires.

- Repas des Aînés offert par la commune le samedi 8 octobre – service effectué par les élus et le personnel communal qui le souhaitent.

- Repas personnel, élus et conjoints offert par « l'Amicale des élus » le samedi 19 novembre à midi.

- Repas et spectacle de Noël, Madame Eliane DUTHEL a quelques coordonnées pour le spectacle.

- Deux médecins ont souhaité rencontrer le Maire et l'Adjoint à l'Urbanisme pour évoquer la possibilité de s'installer sur la commune (rendez-vous mercredi 21 septembre à 8h)

La séance est levée à 22h05

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Affiché le

Le secrétaire de séance,
Coralia LÉGAUT



Le Maire,
Virginie GIROD

